

DEB 2023-25

084-218401008-20231213-2023-25-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 20/12/2023

## République Française Département de Vaucluse

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC

Le 13 décembre 2023 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal: 7

Nombre de membres en exercice : 7 Date de la convocation : 04/12/2023

Etaient présents: LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, LINHARES

Tiffanie et CASADO ESCOBAR Sylvia.

Etaient absents: Coraline THOMAS-SOUMILLE (pouvoir donné à Sylvia CASADO-

ESCOBAR)

Secrétaire de séance : LAGUNA Elodie

Objet : Approbation de la convention n°3 de mise à disposition du camion communal entre les communes de Lafare, Suzette et La Roque Alric.

Considérant la convention n°3 de mise à disposition du camion communal entre les communes de Lafare, Suzette et La Roque Alric,

Le Maire entendu,

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**Valide** la convention n°3 de mise à disposition du camion communal entre les communes de Lafare, Suzette et La Roque Alric.

Autorise monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour: 6 | Contre: 0 | Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

La Roque Alric, Le 18 décembre 2023 La secrétaire de séance,

LAGUNA Elodie

Le Maire, LINHARES José